Dr. Schumacher GmbH
PERFEKTAN NEU

Date de révision: 21.07.2016

00320-0087-GHS

Numéro de révision: 1,1



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

PERFEKTAN NEU

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Désinfectant pour le traitement d'instruments

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Dr. Schumacher GmbH

Rue: Am Roggenfeld 3

Lieu: 34323 Malsfeld / DEUTSCHLAND

Téléphone: +49 (0) 5664/9496-0 Téléfax: +49 (0) 5664/8444

e-mail: post@schumacher-online.com
Internet: www.schumacher-online.com

Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:

sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)

ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange conformément au 1272/2008/CE

Catégories de danger: Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1 Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1 Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1 Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1

Mentions de danger: Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Ethoxylate d'alcool C9-C11

Tridécylamine

N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Acide maléique

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoguer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

Dr. Schumacher GmbH

PERFEKTAN NEU

Date de révision: 21.07.2016

00320-0087-GHS

Numéro de révision: 1,1



des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans agréés de collecte entreprise élimination ou de locaux.

2.3. Autres dangers

Inconnus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Préparation aqueuse avec des détérgents et des solvants organiques.

Composants dangereux

Nº CAS	Substance		Quantité	
	N° CE	Nº Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (C	•		
68439-46-3	Ethoxylate d'alcool C9-C11	< 15 %		
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302			
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol		< 15 %	
	203-961-6	603-096-00-8	01-2119475104-44	
	Eye Irrit. 2; H319			
68131-39-5	Ethoxylate d'alcool C12-C15	< 10 %		
	500-195-7			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302			
86089-17-0	Tridécylamine		< 5 %	
	289-185-9		01-2119461722-40	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aqu H302 H314 H400 H410			
2372-82-9	N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpro	< 5 %		
	219-145-8		01-2119980592-29	
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1A, STC H301 H314 H373 H400 H410			
110-16-7	Acide maléique	1 - 2 %		
	203-742-5	607-095-00-3	01-2119488705-25	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin H319 H317 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de malaise consulter un médecin.

Après inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

Dr. Schumacher GmbH

PERFEKTAN NEU

Date de révision: 21.07.2016

00320-0087-GHS

Numéro de révision: 1,1



En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Consulter immédiatement un médecin (ophtalmologue).

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Consulter un médecin. (Risque d'aspiration de mousse!) Attention aux vomissements! - Grand risque de suffocation provoqué par des composants moussants. Rincer la bouche. Donner à boire quelques verres d'eau. Le médecin traitant décidera s'il faudra provoquer le vomissement

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Faire attention. Risque d'aspiration de mousse.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :

Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2) et oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Numéro de révision: 1.1

Dr. Schumacher GmbH

PERFEKTAN NEU

Date de révision: 21.07.2016

00320-0087-GHS



Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Préventions des incendies et explosion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec des acides forts et des oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectant pour le traitement d'instruments

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,1		VME (8 h)	
		15	101,2		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection des yeux/du visage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques (EN 374).

(recommandation: minimum indice de protection 2, correspondant au temps de perméation (durée

d'utilisation) > 30 minutes d'après NE 374)

caoutchouc butyle - butyle (0,5 mm)

Caoutchouc fluoré - FKM (0,4 mm)

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai

expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition

les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: Vert
Odeur: Parfumé

Dr. Schumacher GmbH

PERFEKTAN NEU

Date de révision: 21.07.2016 Numéro de révision: 1,1

00320-0087-GHS



pH-Valeur: 9,1 - 9,8

Modification d'état

Point d'éclair: n.a.
Limite inférieure d'explosivité: n.d.

Limite supérieure d'explosivité:

Température d'inflammation: n.a

Densité (à 20 °C): 0,995 - 1,050 g/cm³

Hydrosolubilité: Miscible

(à 20 °C)

9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides et les oxydants forts.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Réaction exothermique avec des acides forts.

10.5. Matières incompatibles

des acides forts et des oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

ATEmix/orale: ~ 1500 mg/kg

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Acide maléique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

Expériences tirées de la pratique

Observation diverses

L'ingestion provoque une irritation des voies respiratoires supérieures et des dérangements gastrointestinales.

Faire attention. Risque d'aspiration de mousse.

Dr. Schumacher GmbH

PERFEKTAN NEU

Date de révision: 21.07.2016

00320-0087-GHS

Numéro de révision: 1.1



RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

CL50/Oncorhynchus mykiss/96 h = 0,68 mg/l [OCDE 203]

CE50/Daphnia magna/48 h = 0,073 mg/l [US-EPA]

NOEC/Daphnia magna/21 d = 0,024 mg/l [OCDE 211]

CEr50/Pseudokirchneriela subcapitata/72 h = 0,054 mg/l [US-EPA]

NOEC/Pseudokirchneriela subcapitata/72 h = 0,0069 mg/l [OCDE 201]

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pollue l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas rejeter le concentré dans les égouts/eaux de surface/eaux souterraines.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets-Produit

070601

DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: **UN 1903**

DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N-14.2. Désignation officielle de (3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine) transport de l'ONU:

8

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Ш Étiquettes: 8

Date d'impression: 25.07.2016 F-FR Page 6 de 9

Dr. Schumacher GmbH

PERFEKTAN NEU

Date de révision: 21.07.2016

00320-0087-GHS

Numéro de révision: 1,1





Code de classement:

5 L / 30 kg Quantité limitée (LQ):

Quantité dégagée: E1 Catégorie de transport: 3 Nº danger: 80 Code de restriction concernant les Ε

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1903

DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N-14.2. Désignation officielle de (3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine) transport de l'ONU:

8 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

Ш 14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:



Code de classement:

Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg

Quantité dégagée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: **UN 1903**

14.2. Désignation officielle de DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (N-(3-aminoproppyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine)) transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Ш

Étiquettes:



Marine pollutant: Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg Quantité dégagée: F1

F-A, S-B EmS:

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN 1903

14.2. Désignation officielle de DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (N-(3-aminoproppyl)-N-dodecylpropane-1,3-diamine)) transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Ш

Étiquettes:



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Passenger LQ: Y841

Dr. Schumacher GmbH

PERFEKTAN NEU

Date de révision: 21.07.2016

00320-0087-GHS

Numéro de révision: 1,1



Quantité dégagée: E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR oui

L'ENVIRONNEMENT:



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 0 %

Information supplémentaire

Règlement CE N° 648/2004 (Réglementation des détergents): Agents de surface non ioniques 15 - 30%, Désinfectant, fragrances Ingrédients de parfum déclarables: Limonène, Citronellol

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes

travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes

enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Chapitre: 2, 3, 9, 12, 14, 15

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

Dr. Schumacher GmbH

PERFEKTAN NEU

Date de révision: 21.07.2016

00320-0087-GHS



LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

roxio dos pinases ir et Estr (ramero et texte integral)			
H301	Toxique en cas d'ingestion.		
H302	Nocif en cas d'ingestion.		
H312	Nocif par contact cutané.		
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.		
H315	Provoque une irritation cutanée.		
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.		
H318	Provoque des lésions oculaires graves.		
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.		
H335	Peut irriter les voies respiratoires.		
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou		
	d'une exposition prolongée.		
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.		

Numéro de révision: 1.1

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)